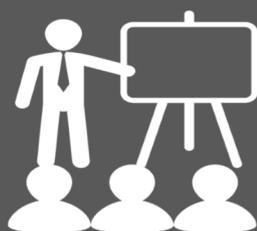


CATALOGUE

DES FORMATIONS



UDPS 40

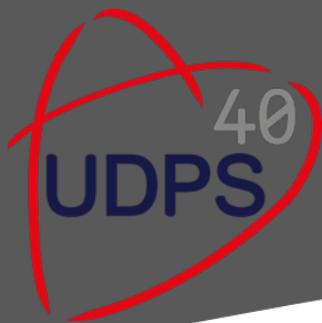
137 chemin de Puts

40330 ARSAGUE

Tél : 06 71 21 57 55

anps40@live.fr

www.udps40.fr



UDPS 40

Qui sommes-nous?

PRESENTATION

L'UDPS 40 (Union départementale des premiers secours des Landes) est une association loi 1901 créée en 2011.

Elle représente au plan départemental l'**Association Nationale des Premiers Secours (A.N.P.S)**. L'A.N.P.S est l'une des fédérations agréées au niveau national par le Ministère de l'Intérieur pour l'enseignement des premiers secours.

Organisme de formation, l'UDPS 40 diffuse les connaissances et le savoir-faire des premiers secours afin de répondre aux besoins des entreprises et aux demandes des particuliers. **Nous nous adressons à des particuliers, des associations, des organismes publics ou des entreprises privées dans tous les secteurs d'activités (industriel, tertiaire, établissements de soins, service à la personne, enseignement, ...)**

L'UDPS 40 est un organisme de formation bénéficiant de l'habilitation de l'ANPS pour les formations INRS.



NOS PRESTATIONS

VOS BESOINS

L'UDPS 40 peut vous orienter sur les formations adaptées à vos besoins dans le cadre réglementaire mais également vous accompagner et vous dispenser des formations pratiques et appropriées intégrant la nature des risques encourus, votre activité et votre environnement.

UDPS 40 Formation

Nos formations sont encadrées par des formateurs de formateurs, des formateurs de secourisme, incendie, des sapeurs-pompiers, des préventionnistes ou encore des médecins.

ADAPTABILITE

Nous pouvons **intervenir dans vos locaux, aux dates et horaires que vous souhaitez**, en semaine ou les week-ends, en journée ou en soirée afin de répondre au mieux à vos contraintes.





NOTRE EQUIPE PEDAGOGIQUE



20 Formateurs qualifiés

Tous nos formateurs sont certifiés ou habilités, et sont soumis à un maintien des acquis et des compétences régulier sur leurs connaissances et leurs techniques pédagogiques :

- ◆ **Formateurs de formateurs nationaux**
- ◆ **Formateurs de formateurs et Formateurs secourisme**
- ◆ **Formateurs de formateurs et formateurs incendie et évacuation**
- ◆ **Formateurs de formateurs et Formateurs SST**
- ◆ **Formateurs APS-ASD**
- ◆ **Formateurs PRAP**
- ◆ **Sapeurs-pompiers**
- ◆ **Préventionnistes**
- ◆ **Infirmiers**
- ◆ **Médecin**

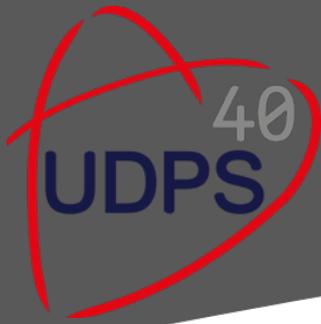


Des outils et méthodes pédagogiques adaptés

Nos formations sont élaborées dans le respect de l'andragogie, au plus proche de la réalité, vivantes et conviviales, permettant ainsi :

- ◆ **Une participation active de l'apprenant**
- ◆ **Le respect des différents rythmes d'intégration des savoirs de chacun**
- ◆ **Des discussions et débats sur les expériences vécues**
- ◆ **L'utilisation de supports multiples (vidéo, mises en situation, maquillage, ...)**
- ◆ **La prise en compte des handicaps lors des séances théoriques ou pratiques**
- ◆ **Un climat serein et sans jugement**
- ◆ **Une évaluation à chaque fin d'action de formation**





TEXTES DE REFERENCE

REGLEMENTATION

Prévention

Article L4121-1 : *l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*

Article L4121-2 : *l'employeur met en oeuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des 9 principes généraux de prévention.*

Article L4121-3 : *l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.*

Article L4121-4 : *lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en oeuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.*

Article L4121-5 : *lorsque dans un même lieu de travail les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, les employeurs coopèrent à la mise en oeuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail.*

Décret 5 novembre 2001 : *obligation de rédaction du document unique.*

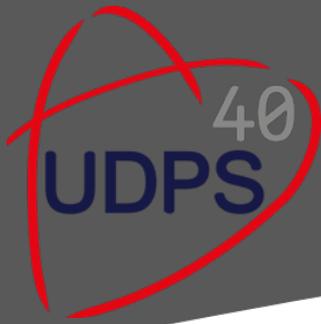
Incendie et évacuation

Article R4227-28 : *l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.*

Article R4227-29 : *le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.*

Article R4227-39 : *la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices. Exercices tous les 6 mois.*

Article R4227-40 : *la consigne de sécurité incendie est communiquée à l'inspection du travail.*



TEXTES DE REFERENCE

SECOURISME

Article R4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R4224-16 : En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Article R4224-23 : Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.

Décret n°2018-1186 : obligation pour les ERP d'être équipé d'un défibrillateur jusqu'en 2022.

Article R6311-15 (code santé publique) : Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Recommandations INRS : 10 à 15% des salariés formés au SST, au moins 1 présent physiquement continuellement.

Manutention

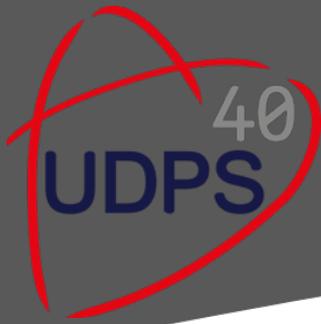
Article R4541-2 : On entend par manutention manuelle, toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs.

Article L4541-8 : L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article [R. 4541-6](#) ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles

Article R4541-9 : Lorsque le recours à la manutention manuelle est inévitable et que les aides mécaniques prévues au 2° de l'article [R. 4541-5](#) ne peuvent pas être mises en œuvre, un travailleur ne peut être admis à porter d'une façon habituelle des charges supérieures à 55 kilogrammes qu'à condition d'y avoir été reconnu apte par le médecin du travail, sans que ces charges puissent être supérieures à 105 kilogrammes. Toutefois, les femmes ne sont pas autorisées à porter des charges supérieures à 25 kilogrammes ou à transporter des charges à l'aide d'une brouette supérieures à 40 kilogrammes, brouette comprise.



TEXTES DE REFERENCE

FORMATION

Sécurité civile

Arrêté 2019-961 du 17 octobre 2019 portant renouvellement de l'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours des Landes pour la formation aux premiers secours.

Gestes qui sauvent

Arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent »

Premiers secours citoyen

Arrêté du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen »

Décision d'agrément n° PSC1-1212 A 78 délivrée le 10 mars 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen » (Validité jusqu'au 9 mars 2026)

Premiers secours en équipe de niveau 1

Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 »

Décision d'agrément n° PSE1-1808 A 11 délivrée le 7 août 2018 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (validité du 1er août 2021 au 31 juillet 2024)

Premiers secours en équipe de niveau 2

Arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 »

Décision d'agrément n° PSE2-1808 A 11 délivrée le 7 août 2018 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (validité du 1er août 2021 au 31 juillet 2024)

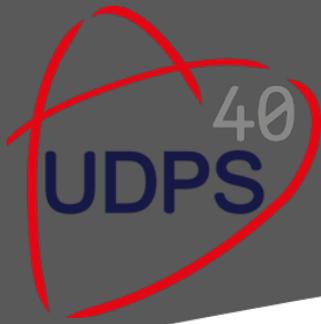
Pédagogie initiale et commune de formateur

Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Décision d'agrément n° PAE FPSC-1808 B 09 délivrée le 7 août 2018 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (validité du 1er septembre 2021 au 31 août 2024)



TEXTES DE REFERENCE

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours

Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »

Décision d'agrément n° PAE FPS-0605 B 78 délivrée le 6 mai 2019 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (validité du 3 juin 2022 au 03 juin 2025)

Formation continue

Arrêté du 21 décembre 2020 portant sur l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Arrêté du 6 janvier 2021 portant dérogation à l'arrêté du 21 décembre 2020 sur l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Référentiels

Guide des gestes qui sauvent

[Version édition 2022](#)

Recommandations PSC 1

[Version édition 2022](#)

Recommandations premiers secours

[Version édition 2022](#)

INRS

Sauveteur secouriste du travail

Document de référence dispositif de formation sauvetage secouriste du travail de l'INRS

[Version 8. 01/2021](#)

Décision d'habilitation n° H33347/2019/SST-1/O/00 délivrée le 14 mai 2024 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « acteur sauveteur secouriste du travail » (validité du 14 mai 2024 au 28 novembre 2029)

Prévention des risques liés à l'activité physique

Document de référence dispositif de formation prévention des risques liés à l'activité physique de l'INRS

[Version 9. 01/2021](#)

Décision d'habilitation n° H32432/2023/Prap-2S-1/O/00 délivrée le 1er décembre 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « acteur prévention des risques liés à l'activité physique – sanitaire et social » (validité du 1er décembre 2023 au 1er décembre 2028)

Décision d'habilitation n° H32434/2023/Prap-IBC-1/O/00 délivrée le 1er décembre 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « acteur prévention des risques liés à l'activité physique – industrie, BTP, commerce et activités de bureau » (validité du 1er décembre 2023 au 1er décembre 2028)

Acteur prévention et secours dans le milieu de l'aide et du soin à domicile

Document de référence dispositif de formation secteur aide et soin à domicile de l'INRS

[Version 9. 01/2021](#)

Décision d'habilitation n° H32110/2023/APS-ASD-1/O/00 délivrée le 1er décembre 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « acteur prévention et secours – aide et soins à domicile » (validité du 1er décembre 2023 au 1er décembre 2028)

CATALOGUE DES FORMATIONS



SECOURISME

P. 9

- ◆ Premiers Secours Citoyen
- ◆ Formation continue en Premiers Secours Citoyen
- ◆ Gestes Qui Sauvent
- ◆ Premiers secours en Equipe de niveau 1
- ◆ Premiers Secours en Equipe de niveau 2
- ◆ Formation continue de Premiers Secours en Equipe



INCENDIE

P. 16

- ◆ Equipier de Première Intervention
- ◆ Prévention et lutte contre l'incendie
- ◆ Evacuation



Sécurité et santé au travail

P. 20

- ◆ Sauveteur Secouriste du Travail
- ◆ MAC Sauveteur Secouriste du Travail
- ◆ Acteur Prévention et Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- ◆ MAC Acteur Prévention et Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- ◆ Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- ◆ MAC Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



FORMATEURS

P. 28

- ◆ Pédagogie Initiale Commune de Formateur
- ◆ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen
- ◆ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Premiers Secours
- ◆ Perfectionnement compétences pédagogiques formateur





Association agréée sécurité civile par le ministère de l'intérieur, l'UDPS 40 dispense toutes les formations visant à développer la formation des gestes de secours pour le grand public. De l'initiation aux formations de premiers secours en équipe, nous répondons à l'ensemble des demandes dans le domaine des formations sécurité civile.



- ◆ Gestes Qui Sauvent
- ◆ Premiers secours citoyen
- ◆ Formation continue en Premiers Secours Citoyen
- ◆ Premiers secours en Equipe de niveau 1
- ◆ Premiers Secours en Equipe de niveau 2
- ◆ Formation continue de Premiers Secours en Equipe



FORMATION GQS

Gestes Qui Sauvent

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement « Gestes qui Sauvent » a pour but de sensibiliser le public aux gestes de premiers secours. Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours (Arrêté du 30 juin 2017).



Public concerné

Tout public



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

2 heures de formation maximum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 15 participants par session.



Evaluation

Chaque participant se verra délivrer une attestation de formation aux « Gestes Qui Sauvent » après avoir suivi l'intégralité de la formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de 3 grands axes permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences comme :

- assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention
- réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un DAE



Premiers secours citoyen

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement "Premiers secours citoyen" a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur (Arrêté du 24.07.2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile).



Public concerné

Tout public, personne âgée de plus de 10 ans



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire, formation accessible à toute personne âgée de plus de 10 ans



Durée

7 heures de formation minimum (possibilité de réaliser une partie de la formation en FOAD)



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation, réaliser les phases d'apprentissage pratiques et réaliser au moins une mise en situation. La formation est sanctionnée par le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile "PSC de niveau 1".



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 11 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, seront abordées :

- La protection
- L'alerte et la protection des populations
- L'alerte
- L'obstruction aiguë des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- Les plaies
- Les brûlures
- Les malaises
- Les traumatismes
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque



FORMATION CONTINUE PSC 1

Formation continue Premiers Secours Citoyen

OBJECTIFS

La formation continue en "Premiers Secours Citoyen" a pour objectif de maintenir au plus haut niveau les compétences acquises. Réactualiser les techniques de premiers secours et prendre en compte les dernières recommandations scientifiques.



Public concerné

Tout public, personne âgée de plus de 10 ans



Prérequis

Titulaire du PSC (conseillé datant de moins de 5 ans)



Durée

3 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant se verra délivrer une attestation de formation continue PSC 1 après avoir suivi l'intégralité de la formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de différentes parties établies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises annuellement permettant à chaque apprenant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.



FORMATION PSE 1

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement "Premiers Secours en Equipe de niveau 1" a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés (arrêté du 24 août 2007).

**Public concerné**

Tout public, personne âgée de plus de 16 ans

**Prérequis**

Aucun prérequis nécessaire, formation accessible à toute personne âgée de plus de 16 ans

**Durée**

35 heures de formation minimum

**Accessibilité**

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

**Nombre de participants**

6 à 18 participants par session.

**Evaluation**

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation, réaliser les phases d'apprentissage pratiques et valider l'évaluation sommative à visée certificative. La formation est sanctionnée par le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile "PSE niveau 1".

**Tarif**

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de 6 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, à la fin de la formation, les apprenants seront capables :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
- De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne.
- D'assister des équipiers secouristes, lors de manoeuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.



FORMATION PSE 2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement "Premiers Secours en Equipe de niveau 2" a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés (arrêté du 14 novembre 2007).



Public concerné

Tout public, personne âgée de plus de 16 ans



Prérequis

Etre titulaire du PSE 1, formation accessible à toute personne âgée de plus de 16 ans



Durée

28 heures de formation minimum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 18 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation, réaliser les phases d'apprentissage pratiques et valider l'évaluation sommative à visée certificative. La formation est sanctionnée par le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile "PSE niveau 2".



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de 7 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, à la fin de la formation, les apprenants seront capables :

- de prendre en charge une personne présentant une affection spécifique, une aggravation de sa maladie, une atteinte circonstancielle, une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
- d'assurer, au sein d'une équipe l'immobilisation le relevage et le brancardage d'une victime.
- de coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- d'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- d'assurer une protection immédiate.
- de réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
- d'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.



FORMATION CONTINUE PSE

Formation continue Premiers Secours en Equipe

OBJECTIFS

La formation continue en "Premiers Secours en Equipe" a pour objectif de maintenir au plus haut niveau les compétences acquises. Réactualiser les techniques de premiers secours et prendre en compte les dernières recommandations scientifiques.



Public concerné

Tout public, personne âgée de plus de 16 ans



Prérequis

Etre titulaire du PSE 1 ou PSE 2, formation accessible à toute personne âgée de plus de 16 ans



Durée

6 heures de formation minimum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 18 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation, réaliser les phases d'apprentissage pratiques et valider l'évaluation mise en place. La formation est sanctionnée par une attestation de formation continue dans la certification détenue (PSE 1 ou PSE 2).



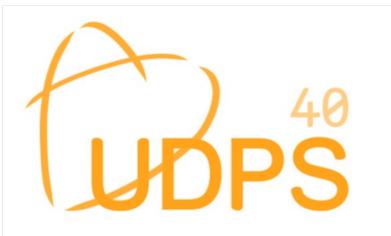
Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de différentes parties établies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises annuellement permettant à chaque apprenant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.



Notre association compte parmi ses formateurs des sapeurs-pompiers, vous apportant leur expérience et leurs compétences en matière de prévention et de lutte contre l'incendie. De la manipulation d'extincteurs à la formation d'équipier de première intervention dans une entreprise nous sommes là pour répondre à vos besoins.



- ◆ Equipier de Première Intervention
- ◆ Prévention et lutte contre l'incendie
- ◆ Evacuation

Equipier de Première Intervention



OBJECTIFS

La formation EPI a pour objectif de préparer le participant à agir face à un feu naissant et réaliser une évacuation de locaux. Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Article L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs). Articles R4227-39 (imposant un exercice d'évacuation tous les 6 mois) et R4227-40 du décret n°2008-244 du 7 mars 2008-art (V).



Public concerné

Tout public



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

6 heures de formation minimum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation regroupe les formations "Prévention et lutte contre l'incendie" et "Evacuation des locaux". Ainsi, elle se compose de 16 parties :

- Généralité et réglementation.
- Les procédures de l'alerte.
- Les modes de propagation.
- Les classes de feu.
- Le "triangle du feu".
- Les agents extincteurs.
- L'identification de l'agent extincteur.
- Les procédés d'extinction.
- Les méthodes de mise en eau.
- La position d'attaque du feu.
- Extinction sur simulateur de feu.
- Développement d'un sinistre.
- L'évacuation.
- Phénomène de panique.
- Vision des moyens de secours de l'établissement.
- Exercice d'application.

Prévention et lutte contre l'incendie



OBJECTIFS

La formation de Prévention et Lutte contre l'incendie a pour objectif d'apporter aux apprenants les compétences nécessaires pour agir face à un début d'incendie. Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Article L4121-1 l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.



Public concerné

Tout public



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

3 heures de formation minimum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 11 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, seront abordées :

- Généralité et réglementation.
- Les procédures de l'alerte.
- Les modes de propagation.
- Les classes de feu.
- Le "triangle du feu".
- Les agents extincteurs.
- L'identification de l'agent extincteur.
- Les procédés d'extinction.
- Les méthodes de mise en eau.
- La position d'attaque du feu.
- Extinction sur simulateur de feu.



OBJECTIFS

Connaissance des consignes et des circuits d'évacuation. Savoir maîtriser un début de panique des occupants des locaux et déterminer les rôles de chacun (guide-file, serre-file et responsable de secteur). Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Articles R4227-39 (imposant un exercice d'évacuation tous les 6 mois) et R4227-40 du décret n°2008-244 du 7 mars 2008-art (V).



Public concerné

Tout salarié d'entreprise ou de collectivité



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

3 heures de formation minimum



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 5 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, seront abordées :

- Développement d'un sinistre.
- L'évacuation.
- Phénomène de panique.
- Vision des moyens de secours de l'établissement.
- Exercice d'application.



L'UDPS 40 bénéficie de l'habilitation de l'ANPS par l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour délivrer toutes les formations du réseau INRS. Organisme de formation habilité nous vous accompagnons dans la prévention des risques professionnels ainsi que la santé et la sécurité au travail.



- ◆ Sauveteur Secouriste du Travail
- ◆ MAC Sauveteur Secouriste du Travail
- ◆ Acteur Prévention et Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- ◆ MAC Acteur Prévention et Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- ◆ Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- ◆ MAC Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- ◆ Gestes et postures

FORMATION SST

Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS

La formation SST a pour objectif de former des personnes capables d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s) mais aussi de mettre en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise. La formation SST répond aux obligations par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu de travail.



Public concerné

La formation Sauveteur Secouriste du Travail s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des connaissances en matière de prévention des risques professionnels et des compétences en secourisme.



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

14 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant subira 2 épreuves certificatives. La 1ère épreuve est réalisée sous forme de mise en situation et la 2ème épreuve sous forme d'entretien (question/réponse) entre le candidat et le formateur. La validation de ces deux épreuves est sanctionnée par l'obtention du certificat SST pour une durée de 24 mois.



Tarif

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 2 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

1. Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail :
 - Situer le cadre juridique de son intervention.
 - Réaliser une protection.
 - Examiner la ou les victime(s).
 - Faire alerter ou alerter.
 - Secourir la (les) victime(s).
2. Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
 - Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

FORMATION MAC SST

Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS

Le formation de Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation élaboré par l'INRS. La formation SST répond aux obligations par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu de travail.



Public concerné

La MAC SST s'adresse à toute personne titulaire de la formation SST souhaitant maintenir à jour son certificat SST.



Prérequis

Etre titulaire de la formation SST ou de la formation continue SST (validité 24 mois).



Durée

7 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant subira 2 épreuves certificatives. La 1ère épreuve est réalisée sous forme de mise en situation et la 2ème épreuve sous forme d'entretien (question/réponse) entre le candidat et le formateur. La validation de ces deux épreuves est sanctionnée par l'obtention du certificat SST pour une durée de 24 mois.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 2 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

1. Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail :
 - Situer le cadre juridique de son intervention.
 - Réaliser une protection.
 - Examiner la ou les victime(s).
 - Faire alerter ou alerter.
 - Secourir la (les) victime(s).
2. Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
 - Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

FORMATION APS-ASD

Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soin à Domicile

OBJECTIFS

Rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Mais également d'agir face à une ou plusieurs victimes.

La formation APS-ASD répond aux obligations des articles L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs) et L4121-2 (9 principes de prévention) du code du travail.



Public concerné

L'unité d'enseignement "Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soin à Domicile" s'adresse à toute personne salariée travaillant dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

32 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque compétence sera évaluée de façon certificative. Après validation, la formation est sanctionnée par le certificat d'APS-ASD (et par équivalent le certificat SST ainsi que le certificat d'acteur PRAP). Ce certificat est soumis à une journée de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 4 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

1. Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure
2. Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
3. Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
4. Intervenir face à une situation d'accident de travail

FORMATION MAC APS-ASD

Maintien et Actualisation des Compétences Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

OBJECTIFS

Le formation de Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires du certificat APS-ASD de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation élaboré par l'INRS. La formation APS-ASD répond aux obligations des articles L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs) et L4121-2 (9 principes de prévention) du code du travail.



Public concerné

La MAC APS-ASD s'adresse à toute personne titulaire de la formation APS-ASD souhaitant maintenir à jour son certificat APS-ASD.



Prérequis

Etre titulaire de la formation APS-ASD ou de la formation continue APS-ASD (validité 24 mois).



Durée

14 heures



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque compétence sera évaluée de façon certificative. Après validation, la formation est sanctionnée par le renouvellement du certificat d'Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile (et par équivalent le certificat SST ainsi que le certificat d'acteur PRAP) pour une durée de 24 mois.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 4 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

1. Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure
2. Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
3. Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
4. Intervenir face à une situation d'accident de travail

FORMATION PRAP

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

OBJECTIFS

La formation d'acteur PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise. La formation PRAP répond aux obligations des articles L4121-1 à 4 du code du travail.



Public concerné

Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique. 2 filières de formation spécifiques sont proposées en fonction du secteur d'activité : secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (filière PRAP IBC) ou secteur sanitaire et social (filière PRAP 2S).



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Evaluation

La réussite aux épreuves d'évaluation mises en œuvre à l'issue de la formation permet d'obtenir un certificat d'acteur PRAP, spécifique à la filière de formation suivie : certificat acteur PRAP IBC ou certificat acteur PRAP 2S pour une durée de 24 mois.



Durée

14 heures (PRAP IBC) - 28 heures (PRAP 2S)



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- D'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- D'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (2S uniquement)

FORMATION MAC PRAP

Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

OBJECTIFS

Le formation de Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires du certificat PRAP de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation élaboré par l'INRS. La formation PRAP répond aux obligations des articles L4121-1 à 4 du code du travail.



Public concerné

La MAC PRAP s'adresse à toute personne titulaire de la formation PRAP IBC ou 2S souhaitant maintenir à jour son certificat PRAP.



Prérequis

Etre titulaire de la formation PRAP IBC ou 2S ou de la formation continue PRAP (validité 24 mois).



Durée

7 heures (PRAP IBC) - **14 heures** (PRAP 2S)



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

La réussite aux épreuves d'évaluation mises en œuvre à l'issue de la formation permet d'obtenir un renouvellement du certificat d'acteur PRAP, spécifique à la filière de formation suivie : certificat acteur PRAP IBC ou certificat acteur PRAP 2S pour une durée de 24 mois.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- D'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- D'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (2S uniquement)

INITIATION AUX GESTES ET POSTURES

OBJECTIFS

L'initiation aux gestes et postures a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. L'initiation aux gestes et postures répond aux obligations de l'article R4541-8 du code du travail.



Public concerné

Tout salarié souhaitant acquérir des bases dans la manutention et appréhender les bonnes conduites physiques au travers d'une initiation aux gestes et postures.



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Durée

7 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

4 à 10 participants par session.



Evaluation

Chaque participant se verra délivrer une attestation de formation aux « Initiation aux gestes et postures » après avoir suivi l'intégralité de la formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à la manutention et notamment de :

- connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,



Notre équipe pédagogique compte dans ses effectifs de nombreux formateurs de formateurs, nous permettant de proposer différentes formation de formateurs dans la branche sécurité civile.



- ◆ Pédagogie Initiale Commune de Formateur
- ◆ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques
- ◆ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Premiers Secours



Pédagogique Initiale Commune de Formateur

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement de « Pédagogie initiale et commune de formateur » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes (conformément à l'arrêté du 8 août 2012).



Public concerné

Tout public, personne majeure



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire, formation accessible à toute personne majeure



Durée

28 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

5 à 10 participants par session.



Evaluation

Tout au long de la formation, les participants font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateur. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. A l'issue de la formation, les participants se verront délivrer une attestation de formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation PIC F se compose de 14 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir.
- Apporter des connaissances structurées.
- Organiser l'apprentissage des apprenants.
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité.
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe.
- Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités.
- Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et outils.
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.
- Etablir une communication dans le cadre de la formation.
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies.
- Gérer la mise en place d'une formation.
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage.
- Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés.



FORMATION PAE FPSC

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours (conformément à l'arrêté du 4 septembre 2012).



Public concerné

Tout public, personne majeure



Prérequis

Etre titulaire de la formation PIC F et du PSC

1 (de moins de 3 ans)



Durée

50 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

5 à 10 participants par session.



Evaluation

Tout au long de la formation, les participants font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateur. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. La validation des capacités est sanctionné par l'obtention du certificat de « formateur PSC » suite à délibération d'un jury préfectoral.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation PAE FPSC se compose de 16 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir.
- Apporter des connaissances structurées.
- Organiser l'apprentissage des apprenants.
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité.
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe.
- Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités.
- Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et outils.
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.
- Etablir une communication dans le cadre de la formation.
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies.
- Gérer la mise en place d'une formation.
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage.
- Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés.
- La parfaite maîtrise techniques relatives aux premiers secours
- La parfaite maîtrise des procédures relatives aux premiers secours



FORMATION PAE FPS

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Premiers Secours

OBJECTIFS

L'unité d'enseignement de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours (conformément à l'arrêté du 3 septembre 2012).



Public concerné

Tout public, personne majeure



Prérequis

Etre titulaire de la formation PIC F et du PSE 2 (à jour de formation continue)



Durée

70 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 12 participants par session.



Evaluation

Tout au long de la formation, les participants font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateur. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. La validation des capacités est sanctionnée par l'obtention du certificat de « formateur PS » suite à délibération d'un jury préfectoral.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation PAE FPS se compose de 16 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir.
- Apporter des connaissances structurées.
- Organiser l'apprentissage des apprenants.
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité.
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe.
- Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités.
- Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et outils.
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.
- Etablir une communication dans le cadre de la formation.
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies.
- Gérer la mise en place d'une formation.
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage.
- Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés.
- La parfaite maîtrise techniques relatives aux premiers secours
- La parfaite maîtrise des procédures relatives aux premiers secours



FORMATION PERF

Perfectionnement des compétences pédagogiques du formateur

OBJECTIFS

La formation de Perfectionnement des compétences pédagogiques du formateur permet d'expérimenter, de s'approprier et de tester une multitude de techniques, d'outils et d'astuces nécessaires à la réalisation de formations percutantes afin d'animer avec aisance, de manière motivante et d'évaluer efficacement les compétences transmises.



Public concerné

Tout formateur



Prérequis

Etre formateur dans un domaine de compétences



Durée

14 heures de formation



Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Nombre de participants

6 à 12 participants par session.



Evaluation

Tout au long de la formation, les participants font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateur. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. A l'issue de la formation, les participants se verront délivrer une attestation de formation.



Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation de perfectionnement des compétences du formateur se compose de 8 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- L'organisation d'une formation
- Les caractéristiques de la formation pour adulte
- Développer son aisance en animation de formation
- Adopter une posture de formateur bienveillant
- Les techniques et outils pédagogiques
- Les concepts de la communication en formation
- La docimologie
- Perfectionnement APC et PPO

CATALOGUE

DES FORMATIONS



UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DES LANDES

137 chemin de Puts

40330 ARSAGUE

Tél : 06 71 21 57 55

anps40@live.fr

www.udps40.fr